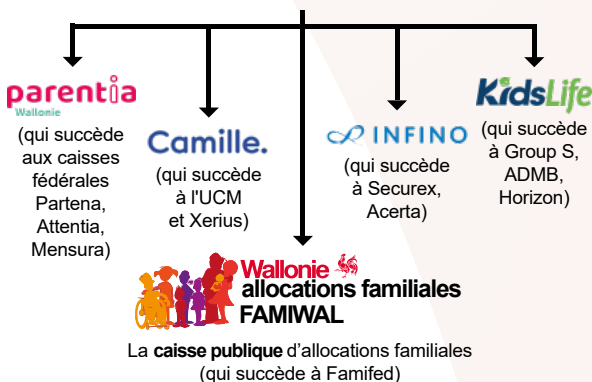


# TOUT SAVOIR SUR... LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les caisses d'allocations familiales paient aux familles une **allocation de naissance** ou une **prime d'adoption** (un montant unique à la naissance ou à l'adoption de l'enfant) et les **allocations familiales** (un montant versé chaque mois). Il existe **5 caisses** d'allocations familiales en Wallonie, 4 caisses privées et 1 caisse publique.

## 5 CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES



Pour les parents qui attendent un **premier enfant en 2020**, il est déjà possible de **choisir** sa caisse d'allocations familiales. **À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021**, toutes les familles wallonnes qui le souhaitent pourront changer de caisse **à certaines conditions**.



**Wallonie**  
**familles santé handicap**  
**AVIQ**

## 📍 COMMENT FAIRE SON CHOIX ?

Les montants des allocations familiales sont réglés par un décret et sont les mêmes dans toutes les caisses wallonnes. Seules l'**accessibilité** et la **qualité des services** accordés aux familles peuvent faire la différence. Les caisses ne peuvent pas vous fournir d'avantages financiers ou en nature.

## 📍 COMMENT VOUS AFFILIER

### POUR LA PREMIÈRE FOIS À UNE CAISSE ?

Il vous suffit de prendre contact avec la caisse de votre choix par mail, par téléphone ou via son site internet.

## 📍 QUELLES CONDITIONS DOIS-JE REMPLIR POUR CHANGER DE CAISSE ?

Une fois que votre dossier est géré par une caisse, vous devez **attendre deux ans** avant de changer de caisse.

## 📍 COMMENT CHANGER DE CAISSE ?

Si vous souhaitez changer de caisse, vous devez en faire la **demande par écrit** à votre nouvelle caisse. Certaines caisses offrent la possibilité de remplir un formulaire en ligne. La demande prendra effet à la fin du trimestre en cours\*. La nouvelle caisse gèrera le dossier à partir du trimestre suivant. Le changement est **gratuit**.

## 📍 ET LE RÔLE DE L'AVIQ ?

L'AVIQ est l'**organisme régulateur** des 5 caisses d'allocations familiales en Wallonie, c'est-à-dire qu'elle **contrôle** le travail des caisses qui paient les allocations familiales et qu'elle **garantit** le respect de la réglementation.

## *Attention!*

Les caisses d'allocations familiales sont chargées de vous payer le montant exact d'allocations **selon votre situation**.

Pour toute question relative aux allocations familiales, adressez-vous directement à votre caisse.

\*Sauf si la notification a lieu dans les 15 derniers jours de ce trimestre.

## Une question ? L'AVIQ vous répond !

Par **mail**, via l'adresse **numerograttuit@aviq.be**  **0800 16061** numéro gratuit **AVIQ**

[www.aviq.be](http://www.aviq.be)

 [www.facebook.com/aviq.be](https://www.facebook.com/aviq.be)